

ABONNEMENT.
SOMME:
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste:
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
11 Janvier 1882.

RENTREE DES CHAMBRES.

SÉNAT. — Séance d'hier mardi. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Gauthier de Rumilly, doyen d'âge.

M. Gauthier de Rumilly prononce un discours anti-révissionniste dans lequel il croit pouvoir dire que les élections qui viennent de s'accomplir sont la meilleure des révisions.

Il rappelle les paroles prononcées par M. Gambetta à Cahors, contre une révision anticipée. Ces paroles sont toujours vraies.

M. Gauthier de Rumilly, rappelant les dissidences qui ont éclaté entre le Sénat et la Chambre, à trois reprises, dit que le Sénat a la conscience d'avoir rempli son devoir. On ne s'appuie que sur ce qui résiste et non sur ce qui fléchit.

Après le discours du président, il est procédé au tirage au sort des bureaux.

La prochaine séance est fixée à samedi. La séance est levée à 2 heures 1/2.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance d'hier mardi. — La séance est ouverte par M. Guichard, président d'âge, qui prononce quelques paroles. Il espère que la Chambre répondra aux espérances que l'on fonde sur ses travaux et fait appel à l'union des pouvoirs publics.

On procède au vote pour la nomination du président. Votants, 296. Bulletins nuls, 46. M. Brisson, 273 voix. En conséquence, M. Brisson est proclamé président de la Chambre pour 1882.

La séance est levée.

Les manifestations de dimanche A PARIS.

Les citoyens communards de la bonne ville de Paris ont dignement célébré l'anniversaire de la mort de Blanqui, qui a dû

tressaillir d'aise au fond de sa tombe du Père-Lachaise, en entendant les cris de: Vive la Commune! Ces cris ont retenti pendant une partie de la journée de dimanche, durant la bataille qui s'est livrée entre les gardiens de la paix et les républicains conduits par la citoyenne Louise Michel.

Le mot d'ordre donné aux comités révolutionnaires portait que la réunion aurait lieu à une heure en face du n° 35 du boulevard d'Italie, maison où Blanqui a rendu le dernier soupir.

Vers une heure, en effet, les groupes de manifestants commencent à arriver, et tous sont porteurs de couronnes rouges sur lesquelles nous lisons:

« Comité central révolutionnaire; Comité révolutionnaire du 13^e arrondissement; A Blanqui, les ouvriers socialistes; Groupe de la libre pensée; le Comité révolutionnaire de Pautin et d'Aubervilliers; Ni Dieu ni maître. »

Un individu porte un immense drapeau rouge, le même qui jadis flottait dans les rangs des vengeurs de Flourens.

Quelques fidèles montent au cinquième étage de l'immeuble et vont dans le logement où est mort Blanqui.

A une heure et demie, la foule est compacte et le cortège se forme à ce moment. M. Cuche, inspecteur divisionnaire, délégué spécial de M. Camescasse, traverse les groupes et demande où est le représentant de la famille. Les citoyens Eudes, Cournet et Grangé s'avancent.

— Messieurs, leur dit M. Cuche, je suis chargé par le préfet de police de vous dire que l'autorité n'a aucune intention malveillante à votre égard, mais le préfet doit faire respecter les lois, je dois donc vous prévenir que je ne vous laisserai pas traverser les rues en cortège.

— Monsieur, répondit le citoyen Cournet, vous ne pouvez pas empêcher des parents et des amis de porter des couronnes sur la tombe d'un mort regretté.

— Nous allons au cimetière, ajoute le citoyen Eudes. Vous ferez ce que vous voudrez.

Et les agents se précipitent sur les emblèmes « séditions »; une affreuse bousculade s'ensuit. La citoyenne Louise Michel, qui crie à elle seule plus fort que tout son groupe réuni, est entourée et appréhendée au corps par les agents. Elle se débat:

— Ah! je les connais, s'est-elle écriée en désignant les agents. Sous l'Empire, ils étaient les hommes de Piétri. Aujourd'hui, ils sont les hommes de Camescasse, qui est lui-même l'agent de Gambetta. »

La citoyenne Ferré s'élançait à la rescousse, cherche à dégager « sa pauvre Louise »; les hommes s'en mêlent; un agent tombe grièvement blessé d'un coup de canne plombée.

La « grande citoyenne » se dresse de toute sa hauteur, exerce les agents et leur lance avec de grands gestes de fulgurantes apostrophes. Ce qui est plus grave que les phrases de Louise Michel, ce sont les coups de cannes qui tombent sans relâche sur l'escouade de gardiens de la paix. La police débordée recule, la foule salue par les cris de: « Vive la Commune! Vive la Révolution! A bas Gambetta! » la défaite de la police.

Mais cette défaite n'est que momentanée. M. Cuche, voyant qu'il n'avait pas réussi à arrêter le mouvement de l'avenue d'Italie, s'était rendu en hâte au pont d'Austerlitz.

Un nombreux détachement d'agents massés en profondes colonnes barraient le chemin et bouchaient hermétiquement l'entrée du pont. La foule se rue, mais son effort vient se briser contre cette muraille humaine; il faut bien parlementer. M. Cuche autorise les porteurs de couronnes à s'engager sur le pont. Les autres partent un par un par le pont de Sully.

Rue de la Roquette, M. Siadoux, officier de paix en bourgeois, s'avance seul devant les blanchistres:

— Messieurs, leur dit-il, dispersez-vous. Si vous ne le faites de bon gré, j'emploierai la force.

— A quel titre nous parlez-vous? demande M. Cournet.

— Je suis officier de paix du onzième

arrondissement. J'ai ordre, du préfet de police, de vous empêcher de continuer votre route.

— Les ordres du préfet de police sont contraires aux lois.

— Monsieur, je ne connais que mes chefs. Je ne commande pas, j'exécute.

— Mais si nous nous rendons individuellement au cimetière?

— Vous ne pouvez plus le faire. Il y aura toujours des badauds pour vous faire escorte et obstruer la circulation. Je vous engage donc à vous disperser.

— Non, nous irons individuellement. Il ne dépend pas de nous que la foule ne nous suive pas.

— Faites comme vous voudrez. Ici je n'ai pas d'agents, je ne puis rien. Mais je vous arrêterai au milieu de la rue.

M. Siadoux se retire et va au bureau central endosser son uniforme. Accompagné de nombreux agents, il rejoint les manifestants au bas de la rue de la Roquette.

M. Siadoux s'approche du général Eudes: « Vous allez venir avec nous au commissariat de police ».

— Vive la Commune! reprend la foule, Vive la Commune!

Les agents se précipitent; ils sont reçus à coups de poings et à coups de cannes; plusieurs sont blessés; la mêlée devient grave: des luites corps à corps s'engagent dans toute la rue, les couronnes roulent dans le ruisseau, le sang coule.

Louise Michel échevelée, l'œil en feu, les vêtements en lambeaux, monte sur un perron, encourageant les combattants de la voix et du geste.

Un agent, entouré par un groupe menaçant, se sentant débordé, dégaîne et frappe autour de lui. La foule recule, mais la rage l'emporte sur la peur; elle revient à la charge, l'agent est foulé aux pieds. Quinze agents viennent à son secours. Le sang coule, l'émeute grandit.

Une détonation sèche retentit, c'est un coup de revolver; personne n'est blessé, mais les agents, craignant une décharge générale, tirent leurs baïonnettes et char-

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

VII

A BARRICADE, BARRICADE ET DENIE.

(Suite.)

M^{lle} Fluviane, la vieille cousine discrète et silencieuse, prodiguait ses soins à la comtesse anéantie. Elle usait d'autorité envers Suzanne, que le bruit de la fusillade épouvantait.

— Du calme, mon enfant! Fermez la fenêtre! Étudiez, travaillez!

— Mais, ma cousine, je ne comprends pas ce que je lis, je ne vois pas ce que je fais!

— A genoux, alors, mademoiselle! Priez Dieu de nous sauver.

L'admirable énergie de la vieille fille produisit sur Laure le meilleur effet. Elle eût peut-être, comme sa mère, été faible, accablée; peut-être, comme sa jeune sœur, elle eût été turbulente, énervée, énervante. A l'exemple de Fluviane, elle se confiant et elle l'aidera de son mieux, ce qui empêcha les femmes de chambre de jeter les hauts

cris, comme il advint dans quelques hôtels du voisinage.

Tout à coup, le comte rentre pâle et harassé.

— Et mon fils? demande-t-il.

— Quoi! vous n'avez pas de ses nouvelles? s'écrie la comtesse alarmée.

— Non! dit le comte, dissimulant une trop légitime inquiétude. Mais les troupes de l'ordre l'ont porté. Nous recevons à chaque instant de puissants renforts. L'armée régulière aura bientôt occupé tout Paris, et le canon ne nous manque plus...

— Mais Gordien! Gordien! interrompit la comtesse.

Laure et Suzanne, que leur père venait d'embrasser, le interrogeaient du regard avec inquiétude.

— Gordien doit être dans les rangs de sa compagnie qui a reçu l'ordre de revenir garder le quartier.

— Et c'est pourquoi, ne le voyant pas ici, vous êtes pâle et tremblant vous-même! reprend la comtesse, pénétrant la vérité.

— Je vais à sa recherche! dit le comte prêt à sortir.

Mais un brancard entra dans la cour:

— Dieu! blessé! mort peut-être!

— Vivant! et ne courant aucun danger! cria Manuel de Sardagne, qui gravit rapidement l'escalier et pénétra dans le salon.

Ses vêtements, en lambeaux, étaient couverts de sang; il était lui-même blessé à la main, à la face, à l'épaule. Oh! la dernière affaire venait d'être à beaucoup près plus chaude, ce que le comte savait bien.

Sur la place du Panthéon, Manuel, déployant un courage héroïque, avait arraché son frère d'armes et ami d'enfance à une bande qui allait le massacrer. Sans lui, Gordien aurait péri.

Au lieu de n'être qu'atteint de blessures dont aucune n'était véritablement grave, il eût été mis en pièces, tant les barricadeurs étaient exaspérés.

Gordien avait glissé dans une excavation et s'y était contusionné les deux jambes, ce qui nécessita l'emploi du brancard. Quand il eut lui-même raconté son aventure, le comte, enthousiasmé, serra Manuel dans ses bras, la comtesse le bénit maternellement:

— Je vous aimais déjà comme le fils de ma plus intime amie, lui dit-elle, mais aujourd'hui vous êtes le frère de mon Gordien que vous nous rendez. Manuel de Sardagne lisait dans les yeux de Laure que son acte de dévouement fraternel venait d'obtenir sa récompense.

Et M^{lle} Fluviane, qui aidait à panser Gordien, souriait pieusement en pensant que les mariages sont écrits dans le ciel.

Or, maintenant, on le demande: — Comment M^{lle} la comtesse, dont le fils avait failli être vic-

time des insurgés de juin, aurait-elle pu trouver à redire aux propos mordants de Manuel de Sardagne? — Comment le comte ne les eût-il point tolérés avec l'indulgence de la reconnaissance paternelle? — Et comment le docteur Delcambre pouvait-il admettre que son influence entraverait le mariage de Laure avec Manuel, dont les assiduités étaient vues de si bon œil par tous les membres de la famille?

Les troubles politiques, diverses affaires d'intérêt, et par dessus tout l'âge de Laure, qu'on tenait à ne pas marier trop tôt, avaient jusqu'ici empêché la demande en règle; mais elle était faite implicitement.

Manuel était attendu à Soreillac, où il se proposait d'accompagner Gordien, et Laure, impatiente, en voulait à son frère de n'être pas encore au château.

Du reste, comme il arrive toujours quand on aime, elle ne trouvait plus rien à critiquer en celui que son esprit badin égratignait si bien autrefois. Sa frivolité, son ton prétextueux, ses boutades peu charitables, ses sarcasmes à l'endroit des réformateurs de l'humanité, loin de la choquer, allaient jusqu'à la divertir. Elle fronçait tout bas les opinions, faits et gestes du comte son père.

Le docteur Delcambre n'avait donc pas tout à fait tort de penser que le seigneur châtelain négligeait par trop la direction de son intérieur:

gent. « A mort les sergots ! à mort ! » crient les meneurs ; ils reculent pourtant devant un terrible moulinet.

Des arrestations sont opérées. A chaque arrestation un nouveau combat s'engage aux cris de : Vive la Commune ! Pourtant la foule se lasse, les poings se fatiguent à frapper, les gorges à hurler et le dernier mot reste à la police. Louise Michel demande à aller porter sa protestation au commissaire de police, on l'arrête.

Quelques manifestants qui ont pu se faufiler au cimetière se réunissent autour de la tombe du célèbre révolutionnaire.

On attend Louise Michel. Louise Michel ne vient pas, et pour cause.

Tous les citoyens se regardent désappointés. Qui va prendre la parole ?

Un certain Vinant se dévoue :

— Citoyens, dit-il, notre manifestation a manqué, grâce aux agissements d'une police infâme et misérable.

Je ne vous dirai qu'un mot : Vive la Commune !

Aussitôt les cris de : Vive la Commune ! Vive la Révolution ! A bas Gambetta ! A bas les traitres ! A bas la police ! se font entendre.

Un rédacteur du *Mot d'Ordre* prend ensuite la parole :

« Citoyens, pour que de pareils excès ne se renouvellent plus, il ne faut plus la bourgeoisie armée ; il faut être les plus forts ; Blanqui l'a dit : « Le peuple armé, et cela suffit. »

Un autre citoyen prononce ce discours original :

« Citoyens, les esclaves ivres de Belleville m'ont chargé de déposer cette couronne sur la tombe de Blanqui. Elle est un peu chiffonnée par les atouchements infâmes de la police, mais elle est encore moins chiffonnée que leur trogne. Vive la Commune ! »

Les agents, maîtres du terrain, arpentent les rues du quartier en murmurant le traditionnel : « Circulez, messieurs ! » Dans la soirée, à neuf heures, M. l'officier de paix Mironneau, des brigades centrales, est venu avec un détachement escortant trois voitures cellulaires. Les citoyens arrêtés, y compris Louise Michel, ont été transportés au Dépôt.

La Commune n'est point morte, quoi qu'en aient dit les gens dont l'intérêt est de se dissimuler à eux-mêmes la gravité d'une situation dont, après tout, ils sont les auteurs responsables.

Pour nous, les coupables ne sont pas dans les rangs de la Révolution sanglante : ils sont plus haut, dans les rangs de la République triomphante.

Ceux-là ont jadis combattu côte à côte, ils ont renié leurs vieux frères d'armes, et si tous ces abandonnés se réunissent un jour dans une même haine et une même colère, la République triomphante mesurera la distance qui sépare le Capitole de la roche Tarpéienne.

— Ergo, à barricades, barricades et demies ! se disait-il en conclusion de monologue, après avoir ruminé tout un plan de campagne à l'encontre des plus doux espoirs de Manuel, quand il se trouva brusquement en présence de toute la famille en émoi.

En sa double qualité d'ami et de docteur, il s'empessa de participer aux soins qu'exigeait l'état de Jacques Bernard.

Le cas était des plus graves ; il avait eu deux côtes brisées, le poumon était atteint ; il vomissait le sang. Sa maladie devait être longue et cruelle. Le traitement prescrit était dispendieux, et d'une minutie très-fatigante. Quoique le zèle de chacun fût proportionné à la tâche, rien ne pouvait hâter la guérison du blessé.

Chaque jour, par les ordres de son père, Jeanne allait au château s'informer de l'état de Jacques. Souventes fois, hélas ! elles étaient fort alarmantes.

L'aveugle Simon, accablé de tristesse, tomba malade aussi.

Dire qu'il fut encore complètement abandonné serait mensonge. Il reçut, au contraire, des secours directs et indirects de tous les genres.

Le curé, qui ne l'avait jamais tout à fait négligé, alla le voir plus souvent.

A plusieurs reprises, en l'absence de Jeanne, il fut visité par des inconnus bienveillants, qui lui donnèrent des marques de sympathie fort inatten-

Chronique générale.

La 4^e chambre du tribunal de la Seine a commencé lundi la série des flagrants délits commis dimanche dernier par les manifestants blanquistes. Louise Michel a eu la primeur des condamnations, 15 jours de prison ; la cause du « général » Eudes venait ensuite ; elle a été remise à trois jours sur sa demande ; mais la liberté provisoire qu'il réclamait également lui a été refusée ; quelques autres comparses ont été condamnés à des peines variant de deux mois à huit jours de prison.

D'après le *National*, les amis du cabinet disent que le projet de révision sera le seul projet déposé par le gouvernement après la constitution des bureaux, pour cette raison que, si la Chambre ne l'accepte pas, M. Gambetta est déterminé à se retirer.

La France confirme cette nouvelle en disant que la question de cabinet sera posée.

Telle est la décision qui a été prise au conseil des ministres d'hier matin.

L'armée vient de perdre un de ses plus vaillants soldats : M. le général de division Balaille est mort dimanche des suites de l'attaque d'apoplexie qui l'avait frappé le lundi précédent dans son domicile, à Paris. Le général était âgé de soixante-six ans.

LE DÉPART DU PRINCE VICTOR.

C'est le 25 courant que le prince Victor Napoléon va entreprendre son voyage à travers l'Europe.

Il sera accompagné d'un précepteur, d'un général comme aide de camp, et d'un lecteur, ancien préfet.

A son retour, et seulement alors, le prince Victor entrera comme volontaire dans le 7^e régiment d'artillerie.

Nous signalons avec empressement les premiers témoignages d'un retour qu'appellent avec ardeur tous ceux qui veulent la France catholique et l'éducation chrétienne.

Une commune, qui s'était montrée des plus ardentes à chasser les congréganistes de son école communale et qui vient pendant 3 ans de comparer avec le passé un présent trop laïque, la commune de Civrivieux-d'Azergues, vient d'adresser au préfet une pétition *unanime* signée de tous les pères de famille et de tous les conseillers municipaux, demandant avec instance le rétablissement des Soeurs.

Le préfet a dû céder devant une manifestation si énergique.

Combien de communes pensent de même, et n'ont pas encore eu la fermeté d'imposer leur repentir à leurs municipalités !

dues. Jacques Bernard ayant été cité comme modèle, quelques voisins imitèrent enfin le pauvre journalier.

Simon, pour son argent, ne manquait de rien.

Malgré cela, son mal empirait. Bernard, retenu au château, lui manquait de plus en plus.

— Jeanne, ma pauvre enfant, disait-il souvent, je ne demande à Dieu d'autre grâce que de recevoir encore une fois sa visite avant de mourir.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Le fils de Calino accable son excellent père de questions qui ne restent jamais sans réponse.

— Dis donc, tit père, où elle va toute l'eau de la Marne ?

— Dans la Seine, mon fils.

— Et toute l'eau de la Seine ?

— Dans l'Océan, mon enfant.

— Pourquoi l'Océan, alors, il déborde jamais ?

— Parce qu'il y a dans la mer des épaves qui absorbent l'eau des fleuves !

Cueilli sur l'album de M. et M^{me} de P... (trente-cinq ans) :

« Les femmes sont comme les rosés ; elles sont plus belles la veille de se faner. »

Une annonce cueillie dans un journal parisien :

A VENDRE

Un singe, un chat, une tortue et deux perroquets. S'adresser à M^{me} X..., rue... Venant de se marier, cette dame n'a plus besoin de ces bêtes-là.

On communique au *Journal d'Indre-et-Loire* une lettre datée de Sfax, 26 décembre 1881, dont nous extrayons les passages suivants :

« La ville de Sfax a été frappée d'une contribution de guerre de dix millions payables dans les dix jours. Mais le temps est déjà passé et personne ne s'occupe de payer. Tant que le général Logerot ne sera pas venu ici, on ne pourra faire rentrer cet argent... »

Il est tombé beaucoup d'eau ces derniers temps, c'est ce qui fait que les Arabes deviennent plus tranquilles. Ils comprennent la nécessité de semer. »

Ainsi, les hommes du pays que le général Saussier dit pacifié, pensent et écrivent que si les Arabes sont tranquilles, c'est qu'ils sont occupés à semer leurs champs ; mais cela ne durera pas.

Etranger.

ITALIE. — On télégraphie de Rome, 9 janvier :

« Les libéraux italiens se sont livrés aujourd'hui à une importante manifestation qui a pour but d'affirmer la volonté très-explicite de la Révolution de rester dans Rome à tout prix. »

La municipalité est partie du Capitole à 9 heures, pour se rendre au Panthéon ; toutes les associations l'attendaient sur la place du Gesu. Le cortège s'est formé dans l'ordre suivant :

» Les porteurs de couronnes offertes par la municipalité, les vétérans des pompiers, portant cinquante drapeaux d'honneur, donnés par Rome et par les principales villes d'Italie, le maire, le conseil communal, les associations, la milice territoriale.

» M. Crodara Visconti, représentant de la Société des vétérans italiens, a prononcé un discours.

» Toute la ville s'était portée sur le passage du cortège.

» On évalue à 25,000 environ le nombre des personnes qui se trouvaient dans le Panthéon ou aux abords.

» Les vétérans piémontais et napolitains ont déposé des couronnes de bronze sur le tombeau de Victor-Emmanuel. Vingt autres couronnes de fleurs ont été déposées par les associations et les particuliers.

» Le défilé des personnes qui apportent des couronnes continue. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 janvier.

La Bourse est très-mauvaise, les valeurs ont surtout baissé dans des proportions désastreuses ; on dit que c'est la liquidation de la Bourse de Lyon qui vend à tout prix pour se liquider.

Le 3 0/0 perd 17 centimes à 84.10. Le 5 0/0 baisse de 114.67 à 114.42.

L'action du Crédit Foncier retrouve toujours à chaque Bourse le niveau de ses bonnes transactions, mais on fléchit à 1,720.

Le Crédit Lyonnais est à 875. Ces prix sont des plus favorables pour les capitaux de placement.

Très-bonne tenue des actions de la Société Française Financière sur le marché du comptant au cours de 1,032.50 avec un très-bon courant d'affaires. Les coupures de 100 francs rapportant 5 0/0 d'intérêts sont des plus commodes pour l'épargne ; aussi les obligations de l'Hypothèque Foncière sont-elles très-rachetées.

Les Magasins de France et d'Algérie sont demandés à 680.

Signalons la fermeté de l'action de la Banque Romaine à 745, c'est un titre sur lequel il y a de grosses affaires et qui réalisera les espérances qu'elle avait fait naître.

En Banque, on met en portefeuille les actions de la Banque Nationale du Mexique à 710, l'avenir de cette institution est des plus sérieux.

On fait 840 sur les actions de la Société Nouvelle avec tendance à la hausse.

Les actions de la Société de Fournitures Militaires sont l'objet de demandes suivies à 525.

Les actions de Rio-Tinto poursuivent leur mouvement de hausse sans défaillance, toutes nos prévisions se sont réalisées, le cours de 800 francs est atteint et dépassé.

Les actions de la Compagnie de Chemin de Fer et de Navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée sont toujours aux environs du pair en attendant des cours bien plus élevés qui ne tarderont pas à se produire.

Chronique militaire.

Par une circulaire du 12 décembre, M. le général Campenon a décidé en principe que le système connu sous le nom de service de quarante mois était supprimé.

Par une nouvelle circulaire, le ministre de

la guerre vient de déterminer les mesures transitoires qui permettent de rester dans les limites budgétaires en diminuant, pendant le premier trimestre 1882, l'effectif des militaires présents sous les armes.

Voici les passages principaux de cette circulaire :

« Les quotités des premières portions du contingent des classes 1878 et 1879 ont été numériquement fixées d'après les bases d'une durée de service de quarante mois ; elles présentent, en conséquence, un excédant de 20,000 hommes environ par classe sur l'effectif du service normal de quatre ans. Il en résultera qu'au 1^{er} janvier prochain, lors de la rentrée au corps des hommes actuellement en congé au titre du service de quarante mois, l'effectif total de l'armée dépassera d'une façon considérable celui qui est prévu par le budget de 1882. »

En attendant que des mesures mûrement étudiées puissent être définitivement prises au sujet de ce surcroît d'effectif, il est indispensable d'aviser immédiatement au maintien de l'équilibre budgétaire pendant le premier trimestre 1882, et cet équilibre ne saurait être maintenu que par la délivrance d'un certain nombre de congés ou de permissions. »

En conséquence, le ministre décrète que le chiffre des journées de solde à économiser pendant le premier trimestre sera porté à la connaissance des chefs de corps d'armée, en ce qui concerne chaque région militaire distinctement.

Chaque chef de corps aura à faire une répartition spéciale pour les corps de sa région.

La circulaire ministérielle ajoute :

« Vous tiendrez compte, pour ce dernier travail, de la situation particulière de chaque corps ou fraction de corps, des détachements qu'il fournit, des envois d'hommes qu'il a pu faire en Afrique, des soins à donner aux animaux dans les troupes montées, etc., etc. Mais il vous est laissé toute latitude pour opérer suivant vos vues personnelles la sous-répartition des congés et permissions. Je désire également qu'après avoir fixé à chaque corps ou fraction de corps le chiffre des journées d'absence qu'il devra atteindre, vous lui laissiez la plus grande latitude pour réaliser ce chiffre. »

Quant aux troupes de toutes armes et de toute provenance stationnées en Algérie et en Tunisie, la mesure qui a pour objet d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire ne leur sera pas applicable. Ces troupes continueront à recevoir des autorisations d'absence pour tout autre motif (convalescence, affaires personnelles, etc., etc.).

» Pour réaliser les économies que je demande, vous délivrerez des permissions ou congés d'une durée quelconque, dans la limite de trois mois, et vous pourrez les délivrer indifféremment aux hommes des diverses classes et à ceux de l'effectif permanent. En principe, les permissionnaires devront être rentrés le 1^{er} avril.

» Toutefois, les permissions et congés que l'on délivre habituellement continueront à être accordés après cette date, dans les limites que vous jugerez convenables.

CAMPENON.

On annonce que la commission chargée de l'étude des modifications à apporter à l'uniforme de l'infanterie française a terminé ses travaux, et a remis au ministre de la guerre le nouveau modèle adopté.

Dès le début de la session parlementaire, le projet sera soumis à la commission de l'armée, puis à la commission du budget, en raison des dépenses nécessitées par la modification proposée.

Le nouvel uniforme se composera pour la troupe : d'un pantalon garance, à bandes bleu foncé ; d'une vareuse à pattes, avec boutons portant le numéro du régiment, à peu près du modèle du dolman adopté récemment pour les dragons. Le collet sera rouge avec numéros jaunes. Les manches pourront être fermées par trois soubises.

Le shako est supprimé ; il est remplacé par un képi mou, en drap rouge, avec turban bleu ; en grande tenue, une cocarde avec agrafe sera placée sur le devant de la coiffure et lui donnera une certaine rigidité.

Le plumet, pour les corps qui ont cet ornement, s'adaptera pareillement au-dessus de la cocarde, grâce à une ouverture ménagée à cet effet.

Pour les officiers, la tenue sera la même, et l'insigne de service adopté est une cein-

